

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 19 septembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 19 septembre 2017

N° 17-09-03

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2017

OBJET :
Convention de participation financière entre le Département et la commune de Saint-Galmier pour l'installation de caméras vidéo protection aux abords du collège Sainte-Stéphanie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

René THELISSON à Olivier PERRET – Catherine MAREY à Joëlle VILLEMAGNE – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Lionel CANNOO – Fabienne MULARD à Jean-Marc ALVES – Geneviève NIGAY à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170914-17_09_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2017
Publication : 19/09/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER POUR L'INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEO PROTECTION AUX ABORDS DU COLLEGE SAINTE-STEPHANIE

Monsieur Gérard RIBOT, premier adjoint au maire, rappelle que l'Assemblée départementale a décidé, pour renforcer la sécurité sur les parvis des collèges, de contribuer à l'installation de caméras de vidéo protection aux abords des établissements.

La Commune de Saint-Galmier a pour projet de procéder à l'extension de son système de vidéo protection en faisant installer une caméra permettant de surveiller le parvis d'entrée du collège Sainte-Stéphanie.

Le Département s'engage à financer le coût des travaux d'extension et d'installation (comprenant la fourniture et la pose des caméras ainsi que l'ensemble des travaux de raccordement) pour un montant maximum de 8 085 €.

Une convention a été établie afin de déterminer les engagements de chacune des parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de procéder à l'installation d'une caméra aux abords du collège Sainte-Stéphanie,
- **APPROUVE** la convention de participation financière avec le Département,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom et pour le compte de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170914-17_09_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2017

Publication : 19/09/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 septembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.